

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000070

Séance du vendredi 13 octobre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : M. Jean-Pierre FOSTEL Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 4.3) Besançon: M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Denis BAUD (à partir du rapport 13.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 4.4), M. Patrick BONTEMPS, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (à partir du rapport 4.3), Mme Martine BULTOT, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Sylvie JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.2 et jusqu'au rapport 9.1), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER Beure: M. Philippe CHANEY, M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) Boussières: M. Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.2.1), M. Michel POULET Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du rapport 4.3) Chaleze : Mme Josseline SEITZ Chalezeule : M. Raymond REYLE (représenté par M. Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagney: M. Claude VOIDEY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Dannemarie sur Crête: M. Jean-Pierre PROST Ecole Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine: M. Jean JOURDAIN La Chevillotte: M. Jean PIQUARD La Vèze: M. Philippe CHANAU Mamirolle: M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT Marchaux: M. Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: M. Daniel PARIS Miserey Salines: M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand le Château: M. Marcel COTTINY Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.2), M. Gérard VALLET Nancray: M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pelousey: M. Jacques TERVEL, Mme Annick CHARPY Pirey: M. Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.2.1), M. Robert STEPOURJINE Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: M. Michel LETHIER Roche lez Beaupré: M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE Saône: M. Bernard GUYON Serre les Sapins: Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Claude BULLY (à partir du rapport 8.2), M. Jacques SIFFERLIN Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du rapport 8.2) Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire Arcier: M. Patrick RACINE Vaux les Prés : M. Bernard GAVIGNET

Etaient absents: Arguel: M. André AVIS Auxon-Dessus: M. Michel BITTARD Besançon: Mme Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Michel JOSSE, M. Loic LABORIE, M. Bernard LAMBERT, Mme Lucile LAMY, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Frédérique MOZER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Norbert DUPREY Champvans les Moulins: M. Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête: M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Yves TARDIEU Gennes: M. Gabriel JANNIN Grandfontaine: M. Richard SALA Larnod: Mme Martine BERGIER Le Gratteris: Mme Nicole JANNIN Montfaucon: Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: M. Pascal DUCHEZEAU Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN Pouilley les Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE Routelle: M. Claude SIMONIN Saône: Mme Christelle PETITJEAN Vaire le Petit: M. Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JEANNIN

<u>Procurations de vote :</u>

Mandants: M. BITTARD, C. BALLOT, T. BENETEAU de LAPRAIRIE, R. CHAVIN-SIMONOT, V. FUSTER, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, M. JOSSE, M. LOYAT (à partir du rapport 9.2), S. MAIRE, Y. TARDIEU, J-M VERNET, P. DUCHEZEAU, J-P MARTIN.

Mandataires: S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, B. FALCINELLA, S. JEANNIN, C. TISSIER, J-J DEMONET, J. ROSSELOT, C. LIME (à partir du rapport 9.2), F. PRESSE, J. SCHIRRER, P. CONTOZ, M. COTTINY, J-H BAUER.

Objet : Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics et privés

18/10/2006 Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics et privés

Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics et privés

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire			
BP 2006			
Imputation : 204.70 (subventions NEOLIA, SAIEMB et particuliers)	Solde avant opération : Montant de l'opération : Solde après opération :	74 222,25 € 34 161,27 € 40 060,98 €	
Imputation : 204.70 (subventions GBH et Habitat 25)	Solde avant opération : Montant de l'opération : Solde après opération :	134 536,90 € 22 867,35 € 111 669,55 €	
Imputation : 204.70 (subventions communales)	Solde avant opération : Montant de l'opération : Solde après opération :	93 619,80 € 7 774,89 € 85 844,91 €	

Résumé:

Dans le cadre du PLH 2006-2011, la CAGB soutient les projets de logements publics. Il est proposé de se prononcer sur des demandes de subvention concernant des PALULOS communales (Audeux et Pirey), des programmes de logements publics et privés à loyer maîtrisé.

Il est également demandé de se prononcer sur la prorogation des subventions accordées en 2002 à NEOLIA (ex SAFC).

I. <u>Demandes de subvention dans le cadre de l'exercice de la délégation de compétence des aides à la pierre :</u>

Demandeur: Commune d'Audeux

Objet : demande de subvention pour une opération d'amélioration d'un logement locatif public de type 4 situé dans l'ancienne poste - 8, grande rue - à Audeux.

Nature de l'opération : PALULOS communale Montant de la subvention de base : 650,00 €

Demandeur : Commune de Pirey

Objet : demande de subvention pour une opération d'amélioration de deux logements locatifs communaux de type 4 situés dans l'ancienne école - 8, grande rue - à Pirey.

Nature de l'opération : PALULOS communale Montant de la subvention de base : 1 300,00 €

II. <u>Demandes de subvention d'équilibre dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de la CAGB:</u>

<u>- Demandes de subvention pour l'amélioration de logements locatifs communaux conventionnés</u>

PALULOS:

Demandeur: Commune d'Audeux

Objet : demande de subvention d'équilibre pour l'amélioration d'un logement locatif communal de type 4 situé dans l'ancienne poste - 8, grande rue - à Audeux.

Nature de l'opération : PALULOS communale

Subvention demandée : 2 591,63 €

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Demandeur : Commune de Pirey

Objet : demande de subvention d'équilibre pour l'amélioration de deux logements locatifs communaux de

type 4 situés dans l'ancienne école - 8, grande rue - à Pirey.

Nature de l'opération : PALULOS communale

Subvention demandée : 5 183,26 €

- Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics conventionnés PLUS :

Demandeur: Grand Besançon Habitat

Objet : demande de subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition-amélioration de 15 logements

locatifs publics PLUS situés 27/29, rue Claude Pouillet - llôt Pasteur - (quartier centre ville) à Besançon.

Nature de l'opération : PLUS « offre nouvelle »

Subvention demandée : 22 867,35 €

- Demande de subvention pour l'aménagement d'un logement locatif privé conventionné PST :

Demandeur: Mme Ginette PAILLARD

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement

locatif de type 2, vacant depuis 2005, et situé 82 rue des Granges à Besançon (quartier centre-ville).

Nature de l'opération : PST - Programme Social Thématique

Subvention demandée : 2 147,30 €

⇒ Soit, au total pour ces 4 dossiers, 19 logements locatifs financés en offre nouvelle dont 15 logements de type PLUS, 3 logements de type PALULOS et 1 logement PST.

Montant total des subventions demandées est de 32 789,54 €

III. Prorogation de subventions:

Le règlement des aides financières de la CAGB prévoit que la durée de validité des subventions est de deux ans à compter de leur notification, faute de quoi elles sont réputées caduques.

En cas de versements intermédiaires (acompte ou avance), le bénéficiaire de la subvention dispose à nouveau d'un délai de **deux ans** à compter de la date du premier versement pour solliciter le paiement du solde.

NEOLIA (ex SAFC) a récemment sollicité le versement du solde de deux subventions accordées en 2002. Les acomptes ayant été versés respectivement le 4 et le 11 novembre 2002, le délai dont disposait NEOLIA pour demander le paiement des soldes est ainsi dépassé (de deux ans).

Dès lors, il est proposé à la commission, soit de constater la caducité de ces subventions (les soldes ne seront pas versés), soit de se prononcer sur leur prorogation.

Subventions concernées :

- Subvention pour la réalisation de 36 logements locatifs publics PLUS, ZAC des Tilleroyes Sud à Besançon, accordée le 22/02/2002 ; Solde restant à verser = 27 440,50 €
- Subvention pour la réalisation de 6 logements locatifs publics PLUS, rue Fresnel, Tilleroyes Sud à Besançon, accordée le 23/10/2002 ; Solde restant à verser = 4 573,47 €
- ⇒ Soit, au total pour ces dossiers, I l 8 logements locatifs financés dont :
 - Offre nouvelle : 37 logements de type PLUS, 6 logements de type PLA-I et 12 logements conventionnés.
 - Reconstitution de l'offre : 60 logements de type PLUS et 3 logements de type PLA-I.

Délibération du vendredi 13 octobre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Demandes de subvention pour la réalisation de logemen

MM STEPOURJINE, BARTHOD-MALAT, LOYAT et Mme GALLIOU ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution des subventions à la création de logements publics d'un montant toţal de 64 803,01 €.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 26 OCT, 2006

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 89 Contre: 0

Abstention: 0

Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics et privés

18/10/2006



Amélioration de deux logements

locatifs communaux, ancienne école de Pirey

Demandeur

Commune de PIREY

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour l'amélioration de deux logements locatifs communaux de type 4 situés dans l'ancienne école - 8, grande rue - à Pirey. (Surface habitable : 148,40 m²)
Typologie des logements : 2 T4.

Règlement de référence de la CAGB

Délibération du 17/12/99 : « approbation des actions Programme Local de l'Habitat » modifiée par délibération du 26/10/2001 : « suspension de la condition d'équivalence en autofinancement »

Condition d'attribution

financier aux opérations PALULOS:

Montant subventionnable : 5 183,26 € / logement

Taux maximal de subvention: 50 %

Montant maximal de subvention : 2 591,63 € / logement

Plan de financement

Plan de Financement	Montant	% opération
Subvention PALULOS	1 300,00 €	1,58%
Subvention CAGB PALULOS	5 183,26 €	6,28%
Subvention Conseil Général	16 560,00 €	20,08%
Préfecture - DGE	19 547,25 €	23,70%
Prêt CDC Bonifié 15 ans - 3,25%	39 899,43 €	48,37%
Fonds libres	0,00 €	0,00%
Total TTC	82 489,94 €	100,00%

Observations

- Coût / m² de surface habitable : 555,90 €
- Cette opération s'inscrit dans la valorisation du patrimoine communal, avec la volonté d'offrir des logements à loyers maîtrisés dans un secteur ils sont élevés. Les logements locatifs seront conventionnés avec des loyers maximums de 357 euros hors charges.
- La commune engage par ailleurs la réhabilitation des anciens locaux scolaires et du préau et aménagera 4 salles associatives (255 m² au total) destinées à la pratique d'activités sportives, et culturelles notamment pour des personnes du 3ème age et à mobilité réduite...)

Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics et privés

Délibération du vendredi 13 octobre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Amélioration d'un logement

locatif communal, bâtiment de l'ancienne Poste à Audeux

Demandeur

Commune d'AUDEUX

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour l'amélioration d'un logement locatif communal de type 4 situé dans l'ancienne poste - 8, grande rue - à Audeux. (Surface habitable : 63,40 m²)

Règlement de référence de la CAGB

Délibération du 17/12/99 : « approbation des actions Programme Local de l'Habitat » modifiée par délibération du 26/10/2001 : « suspension de la condition d'équivalence en autofinancement »

Condition d'attribution

financier aux opérations PALULOS:

Montant subventionnable : 5 183,26 € /

logement

Taux maximal de subvention: 50 %

Montant maximal de subvention : 2 591,63 € /

logement

Plan de financement

Plan de Financement	Montant	% opération
Subvention PALULOS	650,00 €	1,32%
Subvention CAGB PALULOS	2 591,63 €	5,26%
Subvention Conseil Général	8 280,00 €	16,81%
Préfecture - DGE	11 675,25 €	23,70%
Prêt CDC Bonifié 15 ans - 3,25%	26 072,55 €	52,92%
Fonds libres	0,00 €	0,00%
Total TTC	49 269,43 €	100,00%

Observations

Coût / m² de surface habitable : 765 €

- Foncier : néant

- Travaux : 1602 € / m2

- Honoraires : 181,77 € / m2

• Nature des travaux : mise aux normes électriques, installation d'un chauffage central fioul, réfection des murs, sols et plafonds, remplacement des huisseries...

• Cette opération s'inscrit dans la valorisation du patrimoine communal. Cette rénovation concerne un logement construit en 1966 n'ayant fait l'objet d'aucun travaux depuis. Ce logement sera conventionné avec un loyer maximum de 295 euros hors charges.

Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs publics et privés

Délibération du vendredi 13 octobre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



Programme Social Thématique : opération de réhabilitation d'un logement vacant, rue des Granges à Besançon Mégevand, à Besançon Centre-ville à Besançon

Demandeur

Mme Ginette PAILLARD

Nature de la demande

Subvention d'équilibre complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif de type 2, vacant depuis 2005, et situé 82, rue des Granges à Besançon (quartier centre-ville). (Surface habitable de 62 m²).

Règlement de référence de la CAGB

Délibération du 13/12/2002 : « Action en faveur du parc locatif privé en secteur prioritaire» pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt Général », prolongée par délibération du 9 juillet 2004.

Condition d'attribution

Soutien financier à la production de logements financés dans le cadre du Programme Social Thématique : Montant de subvention : 10 % du montant hors taxes de travaux subventionnables.

La recevabilité de la demande est conditionnée à l'acception du dossier par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

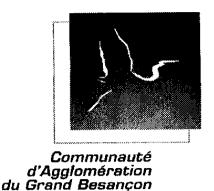
Plan de financement

	En euros
Montant total de travaux	23 108,31
Montant des travaux subventionnables retenus par l'ANAH	21 473,00
Subvention CAGB: 10 %	2 147,30
Subvention ANAH	16 191,71
Taux de subvention / montant de travaux	79%

Observations

- Coût / m² de surface habitable : 372,71 euros.
- Nature des travaux réalisés : rénovation des murs, sols et plafonds, isolation thermique intérieure et des parties communes, travaux de plomberie...

Délibération du vendredi 13 octobre 2006 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon



Opération d'acquisition amélioration de 15 logements locatifs publics (PLUS), îlot Pasteur à BESANÇON

Demandeur

Société Anonyme de Franche-Comté

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour la réalisation d'une opération d'acquisition amélioration de 15 logements locatifs publics PLUS situés 27/29, rue Claude Pouillet, llot Pasteur à Besançon (surface habitable totale : 932 m²).

Typologie: de type 2 à type 5

Règlement de référence de la CAGB

Délibération du 17/12/99 « approbation des actions Programme Local de l'Habitat » modifiée par délibération du 26/10/2001 « suspension de la condition d'équivalence en autofinancement ».

Conditions d'attributions

financier aux opérations PLUS:

Montant subventionnable : 3 048,90 € /

logement

Taux maximal de subvention : 50 %

/ logement

Prix de revient et plan de financement

Prix de revient prévisionnel de l'opération TTC (TVA 5,5%) = 1 851 240 euros.

Subvention Etat surcharge foncière	151 296,00 €	8,17%
Subvention CAGB PLUS	22 867,35 €	1,24%
Subvention ville de Besançon	138 500,00 €	7,48%
Subvention collecteur 1%	100 000,00 €	5,40%
Prêt CDC Foncier 50 ans - 3%	330 131,00€	17,83%
Prêt CDC Travaux 35 ans - 3%	707 925,00 €	38,24%
Prêt DEXIA	143 426,00 €	7,75%
Intérets de préfinancement	26 186,00€	1,41%
Fonds propres	100 007,65 €	5,40%
Total TTC	1 851 240,00 €	100,00%

Observations

• Coût / m² de surface habitable : 1 944 euros.

La décision de financement Etat est intervenue fin 2003, mais le lancement de l'opération a du être différé en raison du retard pris dans le traitement de l'Ilot Pasteur.

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

18/10/2006